



Cofinancé par  
l'Union européenne

DOSSIER DE CANDIDATURE  
APPEL À PROJETS  
Découverte des métiers et des parcours de formation

Porteur de projet

--

<b>Raison sociale</b>	
Sigle	
<b>N° SIRET</b>	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Téléphone	
Mail	
Date de création	
Nombre de salariés	
<b>Nom, prénom du représentant légal</b>	
Fonction	
Téléphone	
Mail	
<b>Nom, prénom du pilote du projet</b>	
Fonction	
Téléphone	
Mail	

<b>Intitulé du projet</b>	
<b>Présentation synthétique du projet</b>	
Territoire(s) ciblé(s) par le projet	
Identification des publics ciblés par le projet (profil, nombre)	
Objectifs du projet	
Actions mises en œuvre	
Lieux de déroulements des actions	
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre ( MM/AA - MM/AA) différenciant les étapes de déroulement du projet	
Moyens et modalités de communication	
Ressources humaines (profil et compétences) mobilisées pour la mise en œuvre du projet	
Ressources matérielles mobilisées pour la mise en œuvre du projet	
Partenaires associés	
Actions et rôle de chaque partenaire associé	
Modalités de pilotage du projet	
Modalités d'évaluation du projet	

## BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

### RECETTES

	Montant TTC	Taux	
Région Nouvelle-Aquitaine ( subvention sollicitée dans le cadre de cet appel à projet)			
<b>Autres fonds publics</b> (une ligne par co-financeur)			
<b>Fonds privés</b> (une ligne par co-financeur)			
<b>Fonds Européens (FSE)</b>			
Autofinancement			
<b>TOTAL RECETTES</b>			

### DÉPENSES

	Montant TTC	Taux	
Dépenses de personnel(s) mobilisées sur le projet ( personnels dont le temps d'intervention sur l'action représente au moins 30% du temps de travail)*			
Frais de mission*			
Frais d'intervenants*			
Frais d'étude et d'ingénierie			
Frais logistiques			
Autres			
<b>TOTAL DEPENSES</b>			

\***Dépenses éligibles** (la subvention régionale ne pourra pas excéder 60% des dépenses éligibles)




Dans le cadre du respect de la règle De Minimis, une attention particulière sera portée à la complétude de la partie « aides publiques » du dossier de candidature.

La règle De Minimis fait partie des règlements décidés par l'Union Européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises. Elle prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 € d'aides dites De Minimis sur une période de 3 exercices fiscaux. Ce plafond est ramené à 100 000 € pour les entreprises du transport.

# **SIGNATURE DU DEPOT DE LA DEMANDE**

A compléter lors de l'envoi du document papier en version PDF

**Nom, prénom, fonction et signature de la personne engageant la structure ou son délégué**  
(dans ce cas, fournir la délégation de signature)

**Cachet**